

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 MARS 2007.

L'an deux mille sept, le 21 mars à 20 H 30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l' Association ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Madame Isabelle TRAPPIER et Monsieur Marcel DEVIANNE, les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 152 membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour 152 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2006. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2006 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l' A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2006, **le total du bilan est de : 109 562, 26 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **106 249, 31 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **2 409, 64 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **103 541, 03€** et ces fonds sont répartis en : **46 192, 05 €** de **Fonds de roulement** et **57 348, 98 €** d'**Excédents antérieurs reportés**.

Les **Dettes** atteignent 6 021, 23 € constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2006 ont atteint le montant de **63 699 €** et sont restées inférieures au Budget prévu de 18.5 % .

Les **Recettes Réelles** (hors prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **65 283 €** alors que le Budget les estimait à : **64 223, 00 €**

Il en résulte pour l'année 2006, un léger excédent des Recettes sur les Dépenses de 1583, 76 € qui est venu s'ajouter aux excédents antérieurs reportés.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, empêché, a demandé au Président André VAURIE, de lire le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2006 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2005 de : 109 562, 26 € et par un excédent des Recettes sur les Dépenses de : 1 583, 76 €.*

Voix pour : 152 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2006.*

Voix pour : 152 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2007.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2007, comportant des dépenses d'un montant total de :**75 000 €**, soit environ **369 €** par villa, en légère réduction d'un peu plus de 4 % par comparaison avec le Budget 2006.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Après discussion sur chacun de ces sujets et plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2007 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 75 000 € soit environ 369 € par villa. Elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

305 , 00 Euros par villa.

Voix pour : 152 - Abstentions : néant Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2007, par chèque à l'ordre de A.SL. de PRE SAINT-NOM, à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2007, une indemnité de retard forfaitaire de 30, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 152 - Abstentions : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – ELECTION DE 2 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les mandats de Messieurs Jacques CHEVALLIER et Christian LHEMANN sont arrivés à leur terme. Ils se représentent aux suffrages de l'Assemblée. Aucune autre personne n'a proposé sa candidature au Comité Syndical.

Les 2 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

6^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques CHEVALLIER arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2009.*

Voix pour :151 - Abstention : une. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Christian LHEMANN arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2009.*

Voix pour : 151 - Abstention : une. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Questions diverses :

Télévision : diverses questions ont été abordées concernant la distribution des chaînes dans notre Résidence. Georges CRISTEA, en charge de ces questions y a répondu.

Poubelles sur les chemins de PSN : question sera examinée au cours des prochaines réunions du Comité Syndical.

Chemin piétonnier entre square des Mirabelles et square des Tilleuls : à étudier au cours des prochains mois.

Vitesse des véhicules dans PSN : mesures à envisager et à soumettre ensuite à la prochaine A.G.

Ramonage et bois de chauffage : Didier PAVILLARD (Commission Initiatives) a donné des explications sur les opérations qui ont été conduites au cours de la dernière année et quelques éléments concernant l'année à venir.

Panneaux solaires : quelle doit être la position de PSN vis à vis de ces nouvelles techniques ? Une première approche a été faite auprès de l' ADEME (Agence de l' Environnement et Maîtrise de l' Energie) afin de déterminer dans quelles mesures nous pourrions encourager les propriétaires de PSN à adopter de nouveaux équipements en vue de mieux contrôler la consommation d'énergie. Les discussions sont en cours.

Sacs spéciaux de ramassage pour les déchets verts : une enquête a été conduite au cours de cette Assemblée Générale, par Pierre ALLEMAND, faisant suite à l'expérience qui a été menée au sein de PSN depuis quelques mois. Les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants ou très satisfaisants et seront communiqués à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Le Trésorier :
Claude MARTINEZ

La Secrétaire :
Ingrid TESTAS

Le Président :
André VAURIE.

Les scrutateurs :

Isabelle TRAPPIER

Marcel DEVIANNE

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom
Site Internet de PSN